

Newsletter N°112 du 14 novembre 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

EDITO : Petit tour d'horizon politique

A l'heure où le « politique » est quelque peu critiqué, voire décrié ou contesté, petit rappel sur un Président (le seul?) qui a visité une entreprise de transport le 6 septembre 2011 http://www.lexpress.fr/actualites/1/politique/devant-les-routiers-sarkozy-vante-la-situation-de-la-france-face-a-la-crise_1027466.html

Cet événement a d'ailleurs lui même généré des soubresauts et des répliques secondaires dans les médias professionnels. La presse et la politique ne font pas toujours bon ménage ! Et par ailleurs, ça a l'air de quoi un déménageur?

<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/2112661/2014/11/05/Hollande-est-ridicule-Marine-Le-Pen-a-des-airs-de-demenageur.dhtml>

Aujourd'hui, on sent bien un climat de tension malsain où l'air parisien n'est pas bon à respirer, et la France au bord du gouffre, voire de l'insurrection. En cette période de congrès et de réunions la semaine prochaine, toute le monde, politiques, élus, sera attendu au tournant.

Les syndicats de salariés ne sont pas contents des NAO <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2014/11/CDP-Intersyndicale-NAO-dans-le-Transport-Routier-de-Marchandises-du-13-novembre-2014.pdf> (l'OTRE étant pourtant la seule à avoir fait des propositions raisonnables et acceptables). Et les employeurs préparent une mobilisation première semaine de décembre, Medef et CGPME réunis, ce qui est extrêmement rare. http://communication.medef.fr/HM?a=ENX7CqkoJbSq8SA9MKJGDabnGHxKLYqMdvCStGb5lw8W0bBhOG5mpqVsje_HhdD4hFK

Heureusement que les employeurs du transport routier ne sont pas entrés dans la danse sur l'écotaxe! Mais sur l'Ecotaxe, restons vigilants, et les employeur du transport routier sont aussi des employeurs comme les autres! Il n'y a pas que l'écotaxe.

<http://www.capital.fr/a-la-une/actualites/le-patronat-annonce-une-semaine-de-mobilisation-en-decembre-978090#xtor=EPR-226> l'amendement qui fâche <http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/afp-00614938-terra-nova-propose-de-taxer-les-maisons-meres-des-societes-autoroutieres-1063552.php> Vigilance donc et bonne semaine <http://viguiesm.fr/edito-112/>

2) Peut on quitter Paris ?

<http://blog-experts.cadres.apec.fr/2014/11/06/peut-on-quitter-paris/>

Bonne question à se poser vu l'édito de la semaine !

3) Mise a pied conservatoire abusive ? Sanction : 1000 €

<http://rocheblave.com/avocats/mise-a-pied-conservatoire/>



4) Rupture négociée

Avant que la rupture conventionnelle soit créée en 2008, il était déjà possible de rompre un CDI d'un commun accord. Ce « départ négocié » était en effet admis par la Cour de cassation. Mais aujourd'hui les magistrats viennent de juger que la rupture conventionnelle homologuée constitue en principe le seul mode de rupture du CDI par accord de l'employeur et du salarié <http://viguiesm.fr/depart-negocie-pas-possible-pour-un-cdi/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

5) Racket au CICE, le gouvernement souhaite sévir

Le Ministre du Commerce rappelle quels sont les moyens pour prévenir et lutter efficacement contre les tentatives faites par certains fournisseurs de se faire rétrocéder le CICE dont bénéficient leurs partenaires commerciaux. A ce titre, le ministère dispose d'un arsenal juridique important pour sanctionner les coupables, dont il entend user <http://viguiesm.fr/racket-au-cice-le-gouvernement-souhaite-sevir/>

6) Taxe sur les véhicules de sociétés

Chaque année, les sociétés qui utilisent, possèdent ou louent des véhicules immatriculés dans la catégorie « voitures particulières », doivent déposer leur déclaration de TVS et régler la taxe avant le 30 novembre. Nouveauté en la matière : une majoration supplémentaire calculée en fonction du moteur du véhicule (essence ou diesel) vient s'ajouter au tarif habituel <http://viguiesm.fr/taxe-sur-les-vehicules-de-societes-tvs-declaration-avant-le-30-novembre/>

7) CNIL : Absence de déclaration ou déclaration tardive, même effets !

La loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 impose à l'employeur de déclarer à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) tout dispositif de contrôle ou de surveillance des salariés comportant l'enregistrement de données personnelles. L'actualité nous impose de revenir sur ce texte <http://viguiesm.fr/cnil-absence-de-declaration-ou-declaration-tardive-meme-effets/>

8) Tenue de travail : Le seul port d'une tenue de travail pendant la pause n'en fait pas du temps de travail effectif <http://viguiesm.fr/le-seul-port-dune-tenue-de-travail-pendant-la-pause-nen-fait-pas-du-temps-de-travail-effectif/>

9) Nettoyage des vêtements de travail, qui paie ? <http://viguiesm.fr/entretien-des-vetements-qui-paie/>

10) Le licenciement doit-il être obligatoirement écrit ?

Pour licencier un salarié, il est obligatoire de lui notifier son licenciement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser au vu du Code du travail, cette notification n'est pas forcément effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou bien par lettre remise en main propre contre décharge. La Cour de cassation vient en effet de juger qu'un simple courrier, même non signé de la main du salarié, peut suffire à prouver la notification s'il est accompagné d'autres éléments <http://viguiesm.fr/le-licenciement-doit-il-etre-obligatoirement-par-ecrit/>

11) Un déménageur écrit au Premier Ministre

Déjà annoncé plusieurs fois ici <http://viguiesm.fr/demenagements-militaires-un-demenageur-ecrit-au-ministre-des-finances/> le dossier des déménageurs militaires outremer continue à faire couler de l'encre et a conduit un déménageur à interpeller directement le 1er Ministre Manuel Valls dans une lettre ouverte que nous reproduisons ci-après <http://viguiesm.fr/un-demenageur-ecrit-au-premier-ministre/>

12) Le financement participatif a le vent en poupe

Plusieurs fois abordé ici <http://viguiesm.fr/comment-financer-son-entreprise/> ou là <http://viguiesm.fr/du-nouveau-sur-le-crowdfunding-ou-financement-participatif/> on pourra lire utilement ce nouvel article sur le crowdfunding qui marche bien. Avez vous pensé à lever des fonds par internet pour financer vos projets ?

<http://www.capital.fr/finances-perso/xerfi/le-crowdfunding-la-finance-participative#xtor=EPR-226>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

13) Attention à l'alcool au travail !

Santé ! Tchîn-tchîn ! À la vôtre ! À ton succès ! Dans la vie, il y a toujours une bonne raison pour tirer un bouchon et laisser couler le long de son gosier, du vin, de la bière, du whisky, ou du calva...

L'alcool plaisant à 8 personnes sur 10, en France, cela fait des millions d'amateurs... Dont 4 à 5 millions d'alcooliques. Alors pour ne pas en faire partie, même si l'on ne boit que peu mais régulièrement, faisons-nous aider et mettons-nous à l'eau !

Découvrez la vidéo du mois de septembre consacrée à l'alcoolisme! Nous sommes convaincus que c'est par la sensibilisation de chacun que la responsabilité se développe. <http://www.ipsecprev.fr/actualite/actualite-ipsec/505-la-minute-ipsecprev-juin-2017> et pour rire un peu <http://www.sudouest.fr/2014/11/12/ivre-il-fait-la-circulation-devant-la-gendarmerie-1733321-2174.php> alcool et circulation ne font pas bon ménage ! <http://viguiesm.fr/attention-a-lalcool-au-travail/>

14) Dépression professionnelle : un trouble encore mal diagnostiqué

Sujet abordé la semaine dernière <http://viguiesm.fr/burn-out-un-tabou-en-train-de-sauter/> et assez régulièrement ici <http://viguiesm.fr/burn-out-nouvelle-revue-de-presse/> ou là <http://viguiesm.fr/burn-out-tout-savoir-sur-les-risques-psycho-sociaux-au-travail/>

<http://viguiesm.fr/burn-out-suite-les-salaries-ne-sont-pas-les-seuls-concernes/>

<http://www.atlantico.fr/decryptage/burn-out-qui-se-passe-vraiment-derriere-phenomene-plus-en-plus-frequent-francois-baumann-xavier-camby-1851347.html>



On parle beaucoup de stress professionnel, non sans raison : il semble que 30% des salariés de l'Union européenne aient un niveau de stress trop élevé. On parle de plus en plus de burn-out (l'épuisement affectif et le désengagement du travail). Il faudrait sans doute parler davantage des dépressions au travail. En effet, s'il est vrai que le travail n'est pas toujours la cause principale de l'état dépressif d'un travailleur, il faut toutefois reconnaître que ce trouble constitue un problème majeur du monde du travail. Un arrêt de travail sur dix est dû à une dépression. La dépression est en passe de devenir la deuxième cause d'invalidité (après les maladies cardiovasculaires).

<http://www.changerletravail.fr/dépression-professionnelle-un-trouble-encore-mal-diagnostiqué> et <http://www.regionsjob.com/actualites/comment-eviter-un-burn-out-26184>

Ces entrepreneurs qui s'effondrent sur un coup de folie !

Ah Nabila, allo quoi?... Mais qui n'est pas à l'abri un jour d'un coup de folie?

Dans le film Samba avec Omar Sy, c'est à des collègues qui consultaient en permanence leur smartphone en réunion que s'en est pris Charlotte Gainsbourg victime d'un "burn out" en détruisant leurs téléphones.

<http://viguiesm.fr/depression-professionnelle-un-trouble-encore-mal-diagnostique/>

Et un petit test pour savoir si vous êtes potentiellement concernés http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/un-test-pour-savoir-si-vous-etes-en-burn-out_1620867.html



15) Des déménageurs qui déménagent !

Désormeaux déménage ! http://www.paris-normandie.fr/detail_article/articles/1837322/l-air-marin-pour-desormeaux et Raphael Laurent aussi ! <http://www.varmatin.com/economie/le-self-stockage-un-marche-qui-demenage.1924396.html> à voir sur <http://viguiesm.fr/des-demenageurs-qui-demenagent/>

16) Derniers soubresauts de l'écotaxe : petite revue de presse

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/2014/11/07/tribune-la-fiscalite-ecologique-n-est-pas-un-fardeau-c-est-une-chance-pour-nos-territoires-par-antoine-maurice-586816.html>

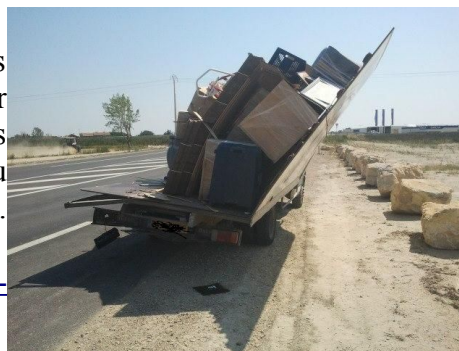
<http://www.ouest-france.fr/ecotaxe-le-degout-et-lincomprehension-des-ecomouv-2956387>

17) Quand le déménageur doit une indemnisation intégrale

En cas de faute lourde de sa part, le déménageur ne peut pas toujours exonérer sa responsabilité et doit indemniser intégralement le client des préjudices subis. Il ne peut pas dans ce cas écarter ou limiter l'indemnisation par une clause du contrat. C'est ce que vient de rappeler la Cour de cassation.

<http://www.service-public.fr/actualites/003396.html>

<http://www.notretemps.com/droit/vie-pratique-le-demenageur-doit,i71574>



18) Autoroutes, bientôt vers une baisse des tarifs ?

Le Ministre de l'Economie Emmanuel Macron peut-il faire baisser le prix des autoroutes et obliger les concessions autoroutières à « marger » à moins de 25%? Un rapport publié par Terra Nova, le « Think Tank » (réservoir à idées) du PS veut le croire ! <http://www.tnova.fr/note/concessions-autorouti-res-comment-sortir-de-l-economie-de-rente>

Petite revue de presse sur le sujet ! <http://viguiesm.fr/autoroutes-bientot-vers-une-baisse-des-tarifs/>

retrouvez nous aussi sur en temps réel sur Facebook
<https://www.facebook.com/#!/ViguieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne